



## Pension alimentaire et adoption simple

Par **Dixatian**, le **12/09/2009** à **16:33**

Bonjour,

divorcé depuis 1996, je verse une pension alimentaire mensuelle à mon ex femme pour l'entretiens et l'éducation de mes enfants. J'ai toujours eu des contacts avec eux depuis le divorce, j'exerce mon droit de visite et d'hébergement régulièrement.

Ils sont majeurs depuis le mois de juillet et le mari de mon ex à décidé de les adopter en adoption simple.

Que me restera t'il comme devoirs et droits vis a vis de mes enfants?

Vais-je devoir continuer a payer la pension alimentaire?